



Mercedes 400 et fourgon, Toyota Yaris, land cruiser, Nissan, Volkswagen...

Le parc automobile du couple Mebe Ngo'o s'illustre aussi bien par sa diversité que sa quantité. Ainsi, 39 véhicules et engins lourds sont retrouvés au domicile de ces accusés lors des perquisitions. Au terme des fouilles effectuées au siège de Limousine prestige, entreprise familiale de location de véhicules, le butin attire l'attention : 32 véhicules et 07 cartes grises répertoriés.

Au parc automobile, s'ajoute le parc immobilier. D'après le Ministère public, le couple Mebe Ngo'o dispose de 53 immeubles au Cameroun. Ces propriétés sont implantées dans les régions du Centre, Sud, et du Littoral. Un autre immeuble en France.

Les accusés sont par ailleurs crédités d'une importante richesse financière. A leur actif, 24 comptes bancaires ouverts en France, et pas que. Dans ses réquisitions intermédiaires du 10 mai dernier, le Ministère public souligne qu'au Cameroun, 21 comptes ont été ouverts dans les établissements bancaires tels la Bicec, Atlantique banc...

A ces comptes, s'ajoutent 3 coffres forts, ainsi que les devises logées à la résidence de l'ex-ministre de la défense. 7400 F congolais, 600 F belge, 98 dollars américain, 810 dollars canadien, 300 euros, 600 nairas, entre autres.

Marchés dits surfacturés

L'ex-ministre délégué à la Présidence chargé de la Défense (Mindef) est poursuivi, en partie pour les faits présumés de détournement de biens publics, violation du code des marchés publics, prise d'intérêt dans un acte, corruption, blanchiment aggravé de capitaux.

Le préjudice résultant des marchés dits surfacturés est de 25 milliards 529 millions 473 mille 265 Fcfa.

Le montant cumulé du préjudice des marchés dit surfacturés est de 25 milliards 529 millions 473 mille 265 Fcfa. De plus, le Ministère public porte à 2 milliards 650 millions 777 mille 479 Fcfa, les pertes résultant des marchés dits fictifs, exécutés en vue de l'acquisition du matériel militaire. La responsabilité de Edgard Alain Mebe Ngo'o est engagée étant que « l'accusé Edgard Alain Mebe Ngo'o était responsable de s'assurer que le matériel commandé avait effectivement été livré avant l'ordonnancement du paiement, et que le respect de la mercuriale des prix était effectif. »

Rappelons que Edgar Alain Mebe Ngo'o avait été placé en détention provisoire à la prison centrale de Kondengui le 8 mars 2019 suivi trois jours plus tard par son épouse. L'ancien membre du gouvernement et ses coaccusés sont poursuivis pour des faits supposés être intervenus dans le cadre de l'exercice des fonctions gouvernementales de celui qui fut tour à tour directeur du cabinet civil de la présidence de la République, Délégué général à la sûreté nationale, ministre délégué chargé de la Défense et ministre des Transports. L'ancien ministre est sous le coup d'une inculpation pour des faits présumés de détournement de biens publics, coaction de détournement de biens publics, corruption active, blanchiment aggravé des capitaux, délits d'initiés, puis violation de la réglementation des marchés publics. Son épouse pour sa part était appelée à répondre à des infractions de complicité de détournement des biens publics, blanchiment des capitaux et complicité de corruption active. A l'ouverture de la procédure le 28 septembre 2020, les accusés avaient plaidé non coupables. L'audience de ce 10 mai a été suspendue et la cause remise le 25 mai 2021, les 23 et 24 juin 2021 pour l'Examination-in chief de Mebe Ngo'o.

EcoMatin